

Compte-rendu du conseil municipal

Ordinaire du 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 26 septembre à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CAHAGNE Dominique, maire.

Présents : Messieurs BRIDONNEAU Alain, CAHAGNE Dominique, FOURE Cyrille, PERIER Cédric, PICARD Bastien, LELIEVRE Olivier, LEBEL Jean-Claude et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya.

Pouvoir : Madame LETAILLEUR Catherine à Monsieur CAHAGNE Dominique.

Absente : Madame HANNOTEAUX Malvina.

Nombre de membres :

en exercice	11
présents	09
votants	10

Secrétaire de séance : Monsieur LELIEVRE Olivier

2023/31

Délibération portant adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau

d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites "Pilotes".

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :

- À un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposés aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

5.1.2.2 Collège des représentants des communes

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

5.1.2.1 Collège des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes – syndicats – autres établissements.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.

Compte tenu de l'intérêt pour la « commune » d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "services et outils numériques", le « Maire » vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le « Conseil Municipal », après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;
- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune :
Madame FERET Béatrice (1^{er} adjointe),
- Autorise « le Maire » à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2023/32

CESSION DE TERRAIN de Monsieur BRIFFAUD à la commune de MENESQUEVILLE

Afin de permettre à la commune de Ménesqueville, de mettre en place une citerne souple dans le cadre de la protection à incendie.

Monsieur BRIFFAUD Francis, domicilié au 18 promenade des deux puits – 95 110 SANNOIS cède à l'euro le lot N°7, soit 193m², de la parcelle A-834 (angle entre la ruelle au Coq et la route de Mortemer).

La commune s'engage à régler :

- les frais de division relatif à la création du lot N°7. Le montant sera de 450€ H.T.
- les frais d'acte chez le notaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

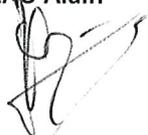
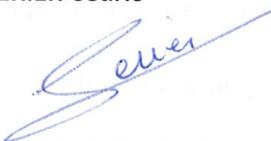
QUESTIONS & INFORMATIONS Diverses :

- *Monsieur CAHAGNE Dominique prend la parole ...*
 - Le chemin communal au-dessus du cimetière intéresse Monsieur GILLES Nicolas. Il n'est pas d'un grand intérêt pour la commune d'en rester propriétaire. Il serait envisageable de le céder en contre partie du règlement des frais de géomètre et d'enregistrement chez le notaire. Il est nécessaire de vérifier la longueur du chemin ainsi que sa valeur.
 - Le CCAS doit se réunir prochainement pour délibérer sur l'indemnisation des familles aux frais de transport scolaire : demander le justificatif de paiement. Cette indemnisation est à titre exceptionnelle et ne sera pas obligatoirement reconduite l'an prochain.
 - Les travaux concernant la vidéoprotection se terminent, une caméra CTX reste à être installée rue Général de Gaulle en face de la rue de la Maisonnette, près du transformateur. La société BLONDEL doit poser dans un premier temps un massif et la caméra sera installée autour du 23 octobre 2023.
 - L'outil en main est remercié pour le démontage à l'école des fenêtres et portes fenêtres.
 - Monsieur BRIDONNEAU Alain est remercié également par l'ensemble du conseil municipal pour son travail sur le site internet.
 - **Concernant les travaux d'assainissement en traverse,**
- ✓ Il y a eu un entretien avec Monsieur TOUTI Dominique au sujet du niveau du trottoir et de sa maison. Son inquiétude émanant des inondations précédentes, une solution a été trouvée de respecter le niveau du trottoir et de la marche, bloquant ainsi davantage le risque d'inondation
- ✓ Une réunion de chantier est prévue le 27 septembre 2023 à 14h00, rue de la maisonnette. L'objet de la réunion est le reculement de l'accotement de 70cm.
- ✓ Le SIEGE 27 doit venir terminer sous peu les raccordements et candélabres.
- ✓ VEOLIA doit fournir de nouvelles bouches à clefs, celles existantes sont en mauvais état et doivent être remplacées avant la mise en place des enrobés.
- *Le tour de table est fait ...*
 - Monsieur FOURÉ Cyrille demande à l'ensemble du conseil municipal, si quelqu'un a un échafaudage pour remplacer les ampoules LED de la salle polyvalente et de la mairie.

- **Madame FÉRET Béatrice, présidente du syndicat scolaire, fait :**

- ❖ un résumé du ressenti de la rentrée scolaire. Les classes sont bien aménagées. Lors d'une réunion « parents – institutrices », les parents étaient ravis de voir de plus près les nouveaux locaux dans lesquels leurs enfants sont accueillis. L'IME est arrivée, tout s'est bien déroulé. La MDPH et l'ARS sont venus visiter la nouvelle structure.
- ❖ Des chaussons ont été demandés aux familles des élèves de la nouvelle aile de l'école, car le sol est déjà tâché.
- ❖ Le grillage entre l'école et Madame GEORGELIN Isabelle (6 rue du Général de Gaulle) a été refait.
- ❖ Il est attendu 105 élèves pour la rentrée de janvier 2024 dans la nouvelle école du regroupement SSMTL (Syndicat Scolaire Ménesqueville Touffreville Lisors).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

BRIDONNEAU Alain 	CAHAGNE Dominique 	HANNOTEAUX Malvina
FÉRET Béatrice 	FOURÉ Cyrille 	LEBEL Jean-Claude 
LELIEVRE Olivier 	PERIER Cédric 	PICARD Bastien 
LETAILLEUR Catherine 	STALIN Samya 	